

### Déclaration n° D2021-103

## Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

**Version Janvier 2020** 



#### A savoir

- Saisissez directement vos données sur ceformulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces audossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :

par mail à greffe@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

# Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 **km**

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise	Comuto Pro	
Raison sociale de l'entreprise	Comuto Pro SASU	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés	
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)	

Liaison déclarée		
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :	Modification de la déclaration D2020-118 : Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés	
Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré		
Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés		
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%		
Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés		
Origine <sup>2</sup> de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Bezannes Gare de Champagne-Ardenne TGV 51430 Bezannes 49.214714, 3.993124	
Destination <sup>3</sup> de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Charleville-Mézières Place de la Gare 08000 Charleville-Mézières 49.76807, 4.724633	

<sup>1 «</sup> Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

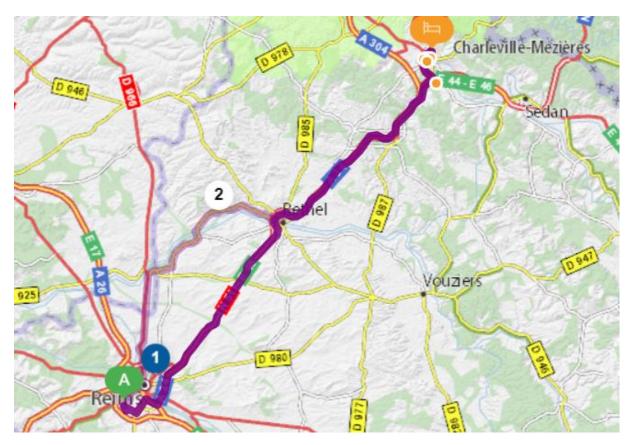
<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1
Temps de parcours	Environ 1heure et 15minutes
(en heures et minutes)	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n°2

<u>Pièce jointe n°1</u>

<u>Itinéraire envisagé entre Bezannes et Charleville-Mézières</u>



# Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

## Bezannes <> Charleville-Mézières

- Bezannes > Charleville-Mézières	fréquence	
Bezannes   Départ	22:05	
Gare de Champagne-Ardenne TGV 51430 Bezannes		
Charleville-Mézières  Arrivée	23:20	
Place de la Gare 08000 Charleville-Mézières	25:20	
OFFRE PAR TRAJET	1 car 48 places	

- Charleville-Mézières > Bezannes	Quotidien	
Charleville-Mézières  Départ	07:55	
Place de la Gare 08000 Charleville-Mézières	07.55	
Bezannes  Arrivée	09:10	
Gare de Champagne-Ardenne TGV 51430 Bezannes	09.10	
OFFRE PAR TRAJET	1 car 48 places	